

**47<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence Générale de  
l'Agence Internationale de l'Energie Atomique**

**DECLARATION DU CAMEROUN**

**Par**

**S.E. Zacharie PEREVET**

**Ministre de la Recherche Scientifique et Technique**

Vienne, le 17 septembre 2003

Monsieur le Président,

Permettez-moi de joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé sur cette tribune pour vous présenter toutes mes félicitations pour votre brillante élection à la présidence de la 47<sup>ème</sup> session de la Conférence Générale de l'AIEA. Votre expérience et votre audience internationale constituent un gage de succès pour les travaux de la présente Conférence. Je puis vous rassurer que la délégation camerounaise ne ménagera aucun effort afin de vous soutenir dans l'accomplissement de votre tâche.

La 47<sup>ème</sup> session de la Conférence Générale se tient dans un contexte international caractérisé par une insécurité grandissante du fait des actes terroristes et autres attentats perpétrés à travers le monde. L'apparition de ces nouveaux défis et leur nécessaire prise en considération dans les stratégies de l'AIEA, imposent une nouvelle ère de responsabilités pour l'Agence. Aujourd'hui plus que jamais, l'AIEA a besoin de l'appui et du soutien de l'ensemble de ses Etats Membres pour faire face à ces nouveaux défis.

Permettez-moi à cet égard d'adresser mes encouragements à Monsieur le Directeur Général de l'AIEA pour les efforts qu'il n'a cessé de consentir afin de permettre à notre illustre institution de s'acquitter des tâches à elle assignées par nos gouvernements respectifs.

Monsieur le Président

Face à ces nouvelles réalités qui fragilisent la paix et la sécurité internationales, le Cameroun réaffirme la nécessité de renforcer l'opérationnalité et l'universalité du Traité de non-Prolifération des Armes nucléaires par la voie de son protocole

additionnel, afin de permettre à l'Agence de vérifier avec plus d'efficacité et d'efficience le respect des dispositions du Traité, notamment en ce qui concerne les matières radioactives et les activités nucléaires non déclarées.

Elaborées dans le cadre des pouvoirs juridiques existants conférés à l'Agence par les Accords de Garanties Généralisées, ces mesures permettent de renforcer le respect des impératifs de sécurité et de sûreté nucléaires, enjeux fondamentaux dans la lutte contre la prolifération, le trafic illicite des matières nucléaires et radioactives, et les risques d'actes de terrorisme nucléaire.

En outre, elles visent à étendre la portée des renseignements que les Etats doivent communiquer sur leurs matières et activités nucléaires, et à faciliter les inspections sur le terrain. C'est la seule voie susceptible d'ouvrir la communauté internationale à une plus grande transparence dans le domaine nucléaire, et au renforcement de la stabilité et de la sécurité internationales.

A cet effet, le Cameroun, tout en réaffirmant son engagement et son adhésion totale au système des garanties de l'AIEA, lance un appel aux Etats ne l'ayant pas encore fait à adhérer auxdits instruments.

Dans le domaine spécifique de la non-prolifération des armes nucléaires, l'Afrique est un modèle à suivre, car la quasi-totalité de ses Etats a adhéré au traité de PELINDABA faisant d'elle une zone exempte d'armes nucléaires. Nous voulons savoir compter sur la communauté internationale afin de nous aider à préserver cet acquis, et à permettre à l'Afrique de se tourner résolument vers son avenir en mettant ses ressources au service d'un développement durable.

Monsieur le Président,

Le programme de coopération technique est un autre volet important des activités de l'Agence, notamment en ce qui concerne l'utilisation des technologies nucléaires à des fins pacifiques. Le Cameroun peut se féliciter des retombées positives de cette coopération dans le cadre de son Programme Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, notamment dans les secteurs du développement rural, de la santé, des ressources hydriques et des applications industrielles des technologies nucléaires.

En effet, grâce à l'AIEA, ces technologies font désormais partie du décor quotidien dans plusieurs secteurs d'activités. Le Cameroun dispose ainsi d'un laboratoire vétérinaire de référence à Garoua, et d'un service de médecine nucléaire équipé d'une gamma caméra à l'Hôpital Général de Yaoundé. Dans le domaine de la radiographie industrielle, la société nationale HYDRAC qui a assuré l'essentiel du contrôle de la pose du pipeline Tchad-Cameroun grâce à l'apport technologique de l'Agence, est citée en exemple dans l'ensemble de la sous-région.

Nos ambitions vont nettement au-delà de ces quelques réussites. Nos priorités sur le court terme portent sur (i) l'amélioration variétale en agronomie ; (ii) la mise au point des techniques de restauration des sols dégradés ; (iii) l'amélioration de la productivité des races locales de ruminants, (iv) l'accès à l'eau potable ; (v) l'amélioration de la nutrition des personnes vivant avec le virus du sida ; (vi) l'optimisation des services de médecine nucléaire, de radiothérapie et de

physique médicale ; et (vii) l'amélioration de la sécurité et de la sûreté radiologiques.

S'agissant spécifiquement de la radioprotection, le Cameroun dispose d'une loi portant sur la radioprotection et d'une Agence nationale de radioprotection dont la création date du 31 octobre 2002. Nous sommes conscients de la nécessité de renforcer notre infrastructure nationale de radioprotection de manière à atteindre le standard international et par là même, rassurer nos partenaires dans le secteur nucléaire. Nous y travaillons de manière suivie ainsi que l'atteste notre présence à la plupart des rendez-vous internationaux sur la sûreté et la sécurité nucléaires.

L'un des grands moments de notre riche et intense coopération avec l'AIEA a été la signature le 16 septembre 2003, en marge des travaux de la présente session de la conférence générale, de l'Aperçu de Programme de Pays (APP) du Cameroun. Ce document de planification opérationnelle offre désormais un cadre de référence pour l'identification des activités prioritaires de coopération technique et la préparation des projets y relatifs. A cet effet, et afin de permettre aux pays africains membres de l'Agence de tirer un meilleur profit du programme de coopération technique, il conviendrait de diligenter l'élaboration des APP des Etats concernés conformément aux recommandations du Conseil des Gouverneurs.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le succès du programme de coopération technique de l'AIEA est tributaire de la volonté et de la détermination des Etats Membres à assumer leurs obligations financières vis-à-vis de l'Agence, et à prendre une part active dans la mise en œuvre des activités régionales. L'importance et l'intérêt de cette coopération pour les pays en développement n'est plus à démontrer. Et c'est pour cette raison que, en emboîtant le pas au Directeur Général de l'Agence, le Gouvernement du Cameroun lance un appel à tous les Etats Membres afin qu'ils intègrent dans leurs priorités l'apurement de leurs arriérés et le règlement régulier de leurs contributions au budget de fonctionnement de l'Agence.

En notant avec satisfaction l'esprit et l'ambiance dans lesquels se déroulent les travaux de cette session, nous osons croire que les conclusions et recommandations des présentes assises permettront à l'Agence d'assumer davantage son rôle primordial dans la promotion du progrès socio-économique, de la paix et de la sécurité internationale.

Je vous remercie.